

#83

AVRIL 2023

La Lettre DU CONSEIL D'ORIENTATION



LES COMPAGNONS DU DEVOIR ET DU TOUR DE FRANCE



Les 24 et 25 mars 2023 à Paris

L'ESSENTIEL À RETENIR :

NOTRE COMITÉ D'AUDIT INTERNE

confiant sur l'avenir de l'association

UN ARRÊTÉ DES COMPTES 2022 EXCÉDENTAIRE

**UN SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ
INTÉGRÉ (SMQI) intimement lié au plan stratégique**

**LE RETOUR DES JOURNÉES PORTES OUVERTES
SANS CONTRAINTES**

**LA PRISE EN MAIN DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL THÉORIQUE (EPT)**

L'IMPORTANCE DE RESTER MOBILISÉS

La réussite du plus grand nombre de jeunes passe par la mobilisation du plus grand nombre d'entre nous. La période de mars est souvent synonyme de bilans de l'année passée, que ce soit celui de nos finances ou bien celui des contrats de formation ou encore celui de nos journées portes ouvertes qui sont, une fois de plus, positifs et conformes à ce que nous avons prévu. Même si nous devons nous en réjouir, il en est un autre malgré tout qui mérite toute notre attention si nous voulons là aussi respecter ce à quoi nous nous sommes engagés. Il s'agit d'accueillir et d'accompagner tous les jeunes pour qui mars n'est pas une période de bilan, mais plutôt une période de décision qui nécessite indéniablement une grande part de motivation. Car c'est bien la nature de la motivation d'un jeune qui l'incitera à choisir une direction plutôt qu'une autre. Si, à ce jour, beaucoup de jeunes ont déjà été adoptés ou sont sur le point de l'être, nombreux sont ceux qui n'ont pas encore décidé ou, pire encore, qui ont décidé mais attendent que nous nous décidions. La motivation des jeunes à vouloir faire les efforts nécessaires pour s'engager sur le Tour de France ne peut pas se heurter à l'inaction.

Faisons en sorte que la prise de conscience des élus lors de ce Conseil d'orientation soit suivie des actions rapides à mettre en place dans chaque prévôté et chaque centre de formation pour que le bilan des Adoptions que nous ferons en octobre soit digne de notre engagement. Rencontrons les jeunes qui hésitent ou qui attendent et donnons-leur des réponses claires et encourageantes pour la suite.

Bilan annuel du comité d'audit interne

Notre renouvellement du label IDEAS en novembre dernier (cf. *Lettre du CO* n° 82) nous invite à travailler en étroite collaboration avec un comité d'audit, chez nous constitué de 6 membres bénévoles, dont 2 anciens conseillers.

Le comité d'audit rend compte au Conseil d'orientation de son travail et de ses observations une fois par an. La situation sanitaire nous a empêchés d'organiser ce moment en 2021 et en 2022 ; nous avons donc renoué avec cette bonne pratique cette année.

Hubert Gerbel, membre et rapporteur du comité, a pu s'exprimer devant les élus sur :

- Le respect de nos règles de gouvernance ;
- Le respect des valeurs rappelées dans la charte déontologique ;
- La prévention des risques identifiés ;
- La réalisation du plan stratégique ;
- L'analyse des comptes ;
- Les opérations de communication pouvant mettre en cause la réputation de l'association.

Nous remercions encore chaleureusement les membres du comité pour leur sérieux, la qualité de leur travail, leur bienveillance et leur franchise. Le bilan rapporté nous permet d'être confiants, mais nous offre surtout ce regard objectif et indispensable pour notre association, qui doit opérer une veille permanente afin d'en assurer sa pérennité. ■

Présentation des comptes 2022

Le résultat d'exploitation arrêté à la date du Conseil d'orientation est de 7,1 M€, très proche de celui de 2021. Le résultat net qui s'élève à 20,4 M€ est particulièrement exceptionnel et s'explique notamment par la vente de notre maison de Bordeaux. Le chiffre d'affaires de la formation a progressé de près de 10 % par rapport à 2021, tout en gardant des effectifs stables. Cette progression est essentiellement due à l'amélioration de notre taux de facturation. Le travail initié en 2021 avec les OPCO pour réduire nos créances douteuses s'est largement concrétisé cette année pour atteindre un niveau de créances divisé par deux.

L'hôtellerie restauration, dont l'activité est stable par rapport à 2021, affiche en revanche un résultat en baisse, principalement suite à l'augmentation du prix de l'énergie et des matières premières. Rappelons que ces augmentations avaient été anticipées dans le budget. Nous avons profité de l'occasion de notre rencontre pour remercier chaleureusement toutes les équipes ayant participé à l'établissement de cette clôture en région ou au siège social pour la qualité du travail fourni. Nous constatons, particulièrement cette année, une diminution de l'écart entre le budget, les tableaux de bord et le compte de résultat qui confirme l'amélioration de nos outils de gestion. Précisons que ce résultat reste provisoire jusqu'à la validation des comptes aux Assises. ■

Le plan d'investissement immobilier

En constante évolution et au vu des sommes à engager, le plan d'investissement immobilier est désormais présenté une fois par an en Conseil d'orientation. Vincent Brazeau, directeur du service Patrimoine, nous en a expliqué les points principaux région par région. Pour rappel, les objectifs sont :

- D'améliorer les conditions d'accueil des résidents en répondant à leurs besoins et à leurs attentes ;
- D'adapter et améliorer les locaux de formation tout en répondant aux normes réglementaires en matière de sécurité ;
- De rendre nos locaux accessibles aux personnes en situation de handicap ;
- De se conformer au décret tertiaire (réduire de 60 % nos consommations énergétiques dans tous nos locaux autres que ceux d'hébergement en 2050).

Notre parc actuel représente une surface totale de bâtiments de 304 982 m², répartis sur 187 sites d'accueil en France et à l'étranger, auxquels il faut ajouter 65 sites uniquement dédiés à la formation.

Les décisions liées à l'atteinte de ces objectifs nécessitent une anticipation de plusieurs années afin de planifier les achats et les ventes, les locations, les travaux, la maintenance et l'entretien. En 2022, 17,3 M€ ont été consacrés à ce plan. Le coût global du plan d'investissement (hors Ad'AP) représente plus de 275 M€, dont 159 M€ sont pris en charge à travers différentes subventions. Les financements des projets immobiliers sont assurés par des subventions d'investissement – allouées par les collectivités territoriales, la CAF, les OPCO, les bailleurs sociaux pour l'hébergement – et du mécénat, mais aussi par la vente d'une partie de notre patrimoine ainsi que par une partie de nos fonds propres. Enfin, pour nous permettre de réaliser les investissements prévus sur l'année à venir, la motion sur l'équipement qui sera proposée aux Assises portera sur la possibilité d'engager 20 M€, montant identique à la motion de 2022. ■



Retour sur les journées portes ouvertes

Ce sont nos premières JPO entièrement « libres » depuis la pandémie, autrement dit, sans prises de rendez-vous préalables pour les visiteurs. Au-delà de cette barrière technique que nous n'avons pas eu à gérer, quel ne fut pas le bonheur des équipes de pouvoir à nouveau accueillir largement ce public venu découvrir bien sûr nos métiers et nos formations, mais surtout qui sont les Compagnons du Devoir et que propose le compagnonnage ! De nos deux rendez-vous annuels, les JPO de janvier ont attiré 18 950 visiteurs, contre 11 415 en 2022, avec un taux de satisfaction remarquable de 4,7/5, note attribuée par le public sur la qualité de l'accueil et les informations reçues. Celles de mars ont, quant à elles, accueilli 12 600 visiteurs, contre 10 000 en 2022, avec le même taux de satisfaction élevé. Au total, ce sont donc 31 550 visiteurs, mais aussi 315 retombées médiatiques, parmi lesquelles deux journaux télévisés nationaux et plus de 53 000 visites sur la page JPO de notre site Internet. Cette version 2023 est un succès et s'inscrit comme étant notre meilleure année ! Si l'on cumule les dates de janvier et mars, les inscriptions des jeunes sont à ce jour à la hauteur de nos objectifs ; tout l'intérêt de cet événement réside dans la possibilité que nous offrons au public et surtout aux jeunes, de mieux nous connaître et de faire plus facilement le choix d'un métier. ■

Les objectifs d'accueil pour septembre 2023

Jean-Patrick Barrero, directeur du Développement de la formation, nous a présenté la stratégie liée aux formations en alternance. L'objectif confirme la stabilisation de nos effectifs entrants, un meilleur taux de remplissage des sections à faible effectif et donc une maîtrise de la cartographie des formations et du processus d'inscription 2023. 322 sections de formation seront ouvertes en septembre. À ce jour (22/03/2023), 2 550 jeunes sont inscrits et, pour la plupart, en recherche d'une entreprise d'accueil. 3 340 autres jeunes sont préinscrits avec pour prochaine étape un entretien individuel préalable à la validation de leur inscription. Un des enjeux repose sur notre capacité à accueillir suffisamment de jeunes dans les sections dites « à recrutement national » qui, parce qu'elles dépendent d'un circuit administratif plus complexe et impliquent plusieurs régions, se retrouvent pénalisées alors que bien souvent, des jeunes s'y étaient préinscrits. Un nouveau processus visant à réduire ces risques est en place : depuis le mois de mars, l'ensemble des dossiers qui concerne ces sections est désormais géré par notre Centre de relation clients basé à Reims et garantit les points suivants :

- La présentation de l'association et le fonctionnement de la formation ;
- La prise en compte du projet professionnel et la définition de l'objectif de formation lors d'un entretien individuel ;
- Une affectation rapide sur la section de formation désignée pour répondre à l'objectif défini ;
- Un suivi régulier de l'accompagnement sur le parcours d'inscription jusqu'à la signature du contrat ;
- La constitution du dossier du jeune et le renseignement de nos outils administratifs. ■

L'enseignement professionnel théorique et ses perspectives

En expérimentation depuis 2020 sur 3 régions et déployé pour les primo itinérants (première année de Tour de France) depuis septembre 2022, l'enseignement professionnel théorique (EPT) rencontre des réussites, mais aussi quelques difficultés de production de contenus, destinés à alimenter notre plateforme de formation à distance, *Rise up*. Si pour les mathématiques l'avancement et la fabrication des contenus est satisfaisant, la tâche semble plus compliquée pour imaginer et concevoir les modules de français. L'anglais quant à lui est au complet, les contenus numériques ayant été acquis via une autre plateforme. La digitalisation de la formation et de ses contenus est un nouveau métier pour les équipes de l'association ; ces 6 premiers mois de mise en œuvre nous ont énormément appris et il nous faudra encore apprendre. Quoi qu'il en soit et dans l'immédiat, des axes de progrès ont été trouvés pour produire plus massivement et embarquer les acteurs des régions vers une rentrée 2023 complètement opérationnelle. Depuis peu, le Collège des métiers a mis en place une *newsletter* pour communiquer sur l'avancement des travaux. ■

Un système de management de la qualité intégré qui évolue

Comme vous le savez, depuis maintenant 2 ans nous avons suspendu notre certification ISO 9001 afin de nous consacrer à la certification Qualiopi et, dans le même temps, créer notre propre système de management de la qualité intégré (SMQI).

Présenté par Cécile Ceret, directrice du service Qualité, et réalisé en collaboration avec Philippe Pignon, responsable de l'amélioration continue, le travail accompli à ce jour n'est pas totalement finalisé, mais n'en n'est pas loin puisque l'objectif est fixé pour le début de l'année 2024.

Le SMQI, qui englobe désormais l'ensemble des activités de l'association, est conçu de telle manière qu'il pourra à l'avenir évoluer et en intégrer si besoin de nouvelles. Cette cartographie de notre fonctionnement est complétée de fiches, qui reprennent chaque activité dans un détail opérationnel et en précisent les objectifs et ses pilotes. La qualité et la précision du travail fourni ont été saluées par les élus et notre comité d'audit interne.

Le plan stratégique ACTE 2030 (cf. *Lettre du CO* n° 82) avançant lui aussi à bonne allure, il allait de soi que le SMQI s'y intègre parfaitement et notamment dans le projet 3, qui consiste à aligner le système de management de l'association et son pilotage sur les meilleures pratiques. ■

Un parcours d'information pour les salariés en Loire Océan

La région Loire Océan regroupant les régions Bretagne et Pays de la Loire a mis en place en 2022 une initiative visant à mieux accompagner les salariés en leur proposant de mieux connaître et de comprendre plus facilement l'histoire, les missions et le fonctionnement de l'association. Suite à un constat, basé au départ sur l'absence de demandes des maîtresses de maison pour devenir Mères des Compagnons, les provinciaux de la région se sont interrogés sur les raisons qui pouvaient en être à l'origine. Rapidement, est apparue la méconnaissance des maîtresses de maison quant au processus de « candidature » mais aussi, plus largement, quant à la nature et à l'intérêt même du rôle de Mère des Compagnons. En complément, une rencontre avec le Conseil en novembre 2022 donnera finalement lieu à un travail plus large, destiné à cibler l'ensemble des salariés de la région par la mise en place d'un parcours d'information. Le parcours présenté par les provinciaux d'Anjou-Maine, de Bretagne et de Loire-Atlantique et Vendée accompagnés de Marie Guérif, Mère des Compagnons de Nantes, est actif sur la région et montre de premiers signes très positifs - en tout cas encourageants - au regard de l'intérêt des participants, de leurs nombreuses demandes de toujours vouloir en apprendre davantage sur le compagnonnage et l'association. Objectivement, il a été choisi d'adapter le parcours en fonction du public ; l'idée étant que plus on avance sur le parcours, plus on aborde précisément le rôle que chacun peut avoir auprès de la jeunesse et avec les Compagnons sédentaires. Les provinciaux ont souhaité rappeler l'implication forte du délégué régional et de son adjoint, sans qu'il serait très difficile d'envisager une telle démarche. En parallèle, on note que plusieurs provinces ont également commencé des actions similaires et qu'il sera important dans un avenir proche de mutualiser ces expériences. ■



Un point sur les Adoptions

C'est pour faire suite au Conseil d'orientation de janvier, au cours duquel nous avons présenté le prévisionnel des Adoptions de l'année 2023, que le premier point d'étape nous a été présenté. Il apparaît au 21 mars, que nous sommes actuellement entre 15 % des objectifs pour la région la plus en retard et 40 % pour la plus avancée. La moyenne se situe à un peu plus de 20 % de jeunes adoptés par rapport aux jeunes identifiés fin 2022 pour partir sur le Tour de France. Ce taux d'avancement est beaucoup trop faible par rapport à la période l'année : seuls 255 jeunes ont été adoptés, 532 de plus ont été mis en chantier, ce qui se traduit par un total de 787 jeunes engagés vers un départ sur le Tour de France, sur 1 197 identifiés en hiver 2022. Nous devons, par conséquent, nous interroger et nous inquiéter de la situation des 410 autres jeunes pour lesquels aucune décision n'a été prise et pour qui aucune perspective ne leur est proposée à ce jour. Conscients du peu de temps qu'il nous reste pour accompagner ces jeunes avant la fin de l'été, mais aussi de notre capacité à réagir face à ce constat, il a été décidé par les délégués de métier de solliciter les Compagnons de leur métier pour engager rapidement les mises en chantier des jeunes ayant exprimé le souhait de devenir Aspirants. En complément, un courrier devrait être envoyé à chaque chambre et cayenne pour réaffirmer notre volonté de tout mettre en œuvre pour qu'aucun jeune ne soit laissé de côté. ■

Les perspectives du Devenir des métiers

Démarche fondamentale de notre association lancée en 1998, il nous fallait faire un point d'étape sur le « devenir du *Devenir des métiers* ». Un groupe constitué en 2022 a permis de réaffirmer les éléments fondateurs de cette démarche autour du *Devenir des métiers*, des devenirs du métier, de la veille et d'un apport plus large pour les Compagnons du Devoir. Ces éléments doivent être considérés comme un tout indivisible et doivent nous aider à fabriquer les communs intermétiers visant à nourrir les élus et les membres de l'association. La démarche, orchestrée par les services du Collège des métiers, s'assure que tout ceci soit cohérent et produise les livrables nécessaires à l'anticipation des besoins de nos métiers, mais aussi de notre association à travers ses différentes missions.

Le cycle de travail engagé cette année a pour thème « Les ressources et les énergies », avec comme objectifs :

1. De livrer une réactualisation des fiches métier qui tienne compte des points suivants :
 - Les tendances fortes du métier ;
 - Les évolutions marquantes ;
 - Les nouvelles compétences à acquérir ;
 - L'identification des besoins en formation.
2. De produire des publications tant pour l'interne que pour l'externe ;
3. D'assurer et faciliter la restitution des travaux pour les Assises et les congrès ;
4. D'assurer une veille et de communiquer sur celle-ci. ■

Notre stratégie de développement du mécénat

Le sujet des dons et du mécénat ayant déjà été abordé lors des trois Conseils d'orientation précédents, le souhait cette fois-ci était de présenter la stratégie globale de l'association pour développer cette activité et d'en expliquer les motivations principales. L'objet unique de cette démarche doit servir la jeunesse et l'évolution des métiers. Le mécénat doit être un vecteur d'ouverture : il nous permet de présenter ce que nous faisons, mais aussi - et c'est peut-être le plus important - de recevoir des retours de nos mécènes sur nos pratiques afin de grandir ensemble. La stratégie sera développée en trois axes :

- Sensibiliser à la culture du don nos équipes de permanents, les bénévoles et les élus, en impliquant les provinces et les métiers ;
- Créer une relation avec les donateurs qui va au-delà de l'enregistrement de leur don. Cette relation pourrait se traduire par des rencontres régulières lors d'événements organisés ou d'actions ciblées ;
- Poursuivre notre travail de structuration du mécénat et du partenariat afin d'en faire une activité à part entière. ■

Point d'étape du « Parcours vers l'état de Compagnon »

Le « Parcours vers l'état de Compagnon » est en place depuis septembre 2021. Le deuxième cycle démarré en septembre 2022 s'est terminé en mars 2023 et Bastien Lassonnerie, responsable du service Accueil et accompagnement, nous en a présenté un premier bilan.

Les composantes du parcours se déclinent en deux versions : l'une destinée aux jeunes qui entrent chez les Compagnons en résidence permanente, l'autre réservée aux jeunes dits « non-résidents » qui ne vivent que quelques semaines par an dans nos maisons, au rythme de leur formation en alternance.

Le cycle 2022 démontre un taux de mise en œuvre des modules dans les prévôtés supérieur à 2021, avec 68 % des causeries organisées (contre 55 % l'année précédente) pour les 17 modules que comprend le parcours. Le taux de mise en œuvre de la version destinée aux jeunes « non-résidents », marginal en 2021, n'est guère plus important en 2022.

En synthèse, ce parcours pensé pour répondre au besoin des communautés et imaginé comme une « progression » de l'enseignement compagnonnique est planifié dans tous les agendas communautaires. Avec toute la ressource nécessaire (présente dans la Qualithèque) pour préparer et animer chaque module, ce parcours - destiné principalement aux jeunes en première année de formation - a pour objectif de faciliter leur arrivée en leur offrant la possibilité de mieux connaître l'environnement dans lequel ils évoluent et mieux comprendre ce que le compagnonnage propose à travers, notamment, le Tour de France. La mise en œuvre des modules à destination des jeunes « non-résidents » est donc primordial si nous souhaitons que ces jeunes-là choisissent d'adhérer à notre Règle. ■



Lettre du Conseil d'orientation • Avril 2023 #83 • ISSN 1767-0063

Lettre interne de l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France
82, rue de l'Hôtel-de-Ville 75180 Paris Cedex 04 • Téléphone : 01 44 78 22 50

Directeur de la publication : Jérémie Mosnier

Crédits photos : © Jules Despretz - ©AOCDTF/Daniel Le Stanc - @AOCDTF/Florent Pottier

Conception, réalisation : Graines d'Octets



www.compagnons-du-devoir.com